

# RÈGLEMENT 2023 CHAMPIONNATS MOTOCROSS CHAMPAGNE-ARDENNE

## 1 COUREURS ADMIS

Peuvent prétendre participer à ces Championnats tous les coureurs **titulaires d'une licence délivrée par la FFM**, Inter, LUE, NJ ou NCO, et **membre d'un club de la LMGE**.

Les épreuves des différents Championnats de la LMGE sont ouvertes aux pilotes des autres ligues. Ils ne figureront pas au classement cumulé du cycle d'épreuves auquel ils participent. Ils ne bénéficieront pas des primes de résultat correspondantes.

		Un titre de champion sera attribué dans le championnat motocross suivant :	
<b>LIGUE 250cc/450cc</b>		<b>Grand-Est : 1 épreuve</b>	<b>Champagne-Ardenne</b>
classe ou cylindrée	450cc : Classe 3-4 300 2T, 350cc 4T, 450cc 4T	Âge : Selon les règles fédérales	Licences : NJ3C, NCO, LUE, INJ, INT
	250cc : Classe 2 125cc 2T, 250cc 2T, 250cc 4T		
<b>LIGUE 125cc</b>		<b>Grand-Est : 1 épreuve</b>	<b>Champagne-Ardenne</b>
clas. cyl.	125cc 2T	Âge : selon les règles fédérales	Licences : NJ3C, NCO, LUE, INJ, INT
<b>CHAMPIONNAT 65cc / 85cc</b>		<b>Grand-Est : 1 épreuve</b>	<b>Champagne-Ardenne</b>
classe ou cylindrée	85cc 2T, 150 4T	Kids : 9 ans révolus à 12 ans au 01/01 de l'année en cours	Licences : NJ3, NJ3C, NCO, LUE, INJ, INT
		Espoirs : 12 ans révolus à 15 ans au 01/01 de l'année en cours	
	65cc 2T	7 ans révolus à 11 ans au 01/01 de l'année en cours	Licences : NJ1, NJ2, NJ3
<b>CHAMPIONNAT 50CC</b>		<b>Grand-Est : cumul des zones</b>	<b>Champagne-Ardenne</b>
clas. cyl.	50cc 2T	Âge : 6 à 8 ans au 01/01 de l'année en cours	Licences : NJ1, NJ2
<b>TROPHÉE VÉTÉRANS FEMININES MOTOS ANCIENNES</b>		<b>Grand-Est : 1 épreuve</b>	<b>Champagne-Ardenne</b>
classe ou cylindrée	Classe 2, 3 et 4 125cc 2T jusqu'à 450cc 4T	Vétérans : 40 ans et plus au 01/01 de l'année en cours	Licences : NJ3C, NCO, LUE, INJ, INT
		Féminines : Selon les règles fédérales	
		Motos anciennes : Se référer au règlement spécifique	
<b>TROPHÉE 250/450cc</b>		<b>Champagne-Ardenne</b>	
clas. cyl.	Classe 2, 3, 4 250cc 2T, 250cc 4T, 300cc 2T, 350cc 4T, 450cc 4T	Âge : selon les règles fédérales	Licences : NJ3C, NCO, LUE, INJ, INT

# RÈGLEMENT 2023 CHAMPIONNATS MOTOCROSS CHAMPAGNE-ARDENNE

Les licenciés « une manifestation » seront acceptés au bon vouloir du club organisateur. La démarche devra être réalisée complètement en ligne.

Les « Motos Anciennes » sont intégrées à la catégorie « Trophées Vétérans-Féminines » et rouleront d'office sur toutes les épreuves où cette catégorie est acceptée. Le classement séparé permet la possibilité de séparer ces trois catégories.

Le nombre de pilotes admis à disputer chacune des épreuves de classement est limité à la capacité maximale du circuit, soit au maximum 45 pilotes en manches et en fonction de l'homologation.

---

**Pour les quelques courses spécifiques (MONTGUEUX, HERMONVILLE...) n'ayant pas de consolate seuls 45 pilotes (en manches et en fonction de l'homologation) seront qualifiés pour les manches de la journée.**

---

**LES NONS QUALIFIÉS NE ROULERONT PAS A L'ISSUE DES CHRONOS ET NE SERONT PAS REMBOURSÉS**

---

## 2 CLUBS ORGANISATEURS

Pour prétendre avoir le championnat, le club ne pourra refuser aucun pilote inscrit à l'année à la date de clôture des engagements. Le club ne pourra accepter que 6 séries maximum, s'il organise sur une seule journée, et 9 séries maximum, s'il organise sur 1 journée et demie (sauf épreuve championnat de France).

## 3 INSCRIPTIONS AUX CHAMPIONNATS ET ENGAGEMENTS AUX ÉPREUVES

### 3.1 Location annuelle du transpondeur

Les pilotes désirant participer aux championnats Grand Est 2023, devront s'inscrire via le système internet de la Ligue, accessible à l'adresse suivante : <http://inscriptions.liguemotograndest.fr/>

Le montant de la location annuelle du transpondeur est fixé à **82 € pour toutes les catégories, sauf 52 € pour les catégories 50cc / 65cc / 85cc. Ce tarif sera réajusté en 2024.**

---

**Les pilotes « Hors Ligue » pourront également louer un transpondeur à l'année. En revanche, ils ne bénéficieront pas des primes et ne compteront que pour les classements scratch journée.**

---

Il n'y a pas de date de clôture pour les inscriptions ainsi que pour la location des transpondeurs.

Néanmoins, la Commission de Motocross examinera la liste des inscrits. Si besoin, elle se réserve le droit de réviser ses critères de sélection dans les différentes catégories afin de les équilibrer.

Un transpondeur sera **remis et/ou envoyé** à chaque pilote lors de sa 1ère épreuve. Le pilote Hors Ligue/Hors Championnat devra restituer son transpondeur, préalablement nettoyé le soir même de l'épreuve. Depuis la saison 2022, les pilotes sont responsables de leur transpondeur, en cas de perte ou de vol, ils le remplaceront à leurs frais moyennant 100 €. En cas de dysfonctionnement, il sera remplacé gratuitement par la LMGE. Chaque pilote conservera son transpondeur pour la saison 2023 en s'acquittant des frais d'inscriptions et de location.

La location du transpondeur vaut inscription au championnat.

Les machines devront être obligatoirement munies des transpondeurs dès qu'elles pénètrent sur le circuit, que ce soit aux essais, ou en manches.

# RÈGLEMENT 2023 CHAMPIONNATS MOTOCROSS CHAMPAGNE-ARDENNE

## 3.2 Numéros de Course

Lors du paiement de la location du transpondeur à l'année, les pilotes pourront choisir leur numéro de course, dans la limite des numéros disponibles, et selon les priorités suivantes :

- ▶ **Priorité 1, à partir du 16/01/2023** : les pilotes ayant des numéros « Championnat de France »
- ▶ **Priorité 2, à partir du 30/01/2023** : les pilotes ayant des numéros LMGE en 2022
- ▶ **Priorité 3, à partir du 13/02/2023** : tous les autres pilotes.

## GRILLES DE NUMÉROS

Grille 1 : n° de 2 à 999	Les catégories citées ci-contre partageront la même numérotation, libre et commune. Il n'y aura pas de doublon possible dans les catégories nommées ci-après : LIGUE 250cc/450cc   LIGUE 125cc   TROPHÉE VÉTÉRANS FEMININES   TROPHÉE 250/450cc   MOTOS ANCIENNES
Grille 2 : n° de 2 à 999	Les catégories citées ci-contre partageront la même numérotation, libre et commune. Il n'y aura pas de doublon possible dans les catégories nommées ci-après : CHAMPIONNAT 85cc (KIDS et ESPOIRS)   CHAMPIONNAT 65cc
Grille 3 : N° de 2 à 999	CHAMPIONNAT 50cc

## COULEURS DE PLAQUES ET NUMÉROS

50cc / 65cc / 85cc	Plaques blanches	Numéros noirs
CLASSE 2 125cc 2T, 250cc 2T, 250cc 4T	Plaques noires	Numéros blancs
CLASSE 3 - 4 300 2T, 350cc 4T, 450cc 4T	Plaques blanches	Numéros noirs
FÉMININES	En rapport avec la cylindrée, exception accordée aux pilotes faisant partie du Championnat de France (Plaques bleues, numéros blancs).	

Les 5 premiers pilotes « Trophée 250cc » et « Trophée 450cc » devront s'inscrire obligatoirement dans l'une des catégories « Championnat ».

**Néanmoins, la Commission de motocross se réserve le droit de corriger l'inscription d'un pilote qui ne serait pas inscrit dans la bonne catégorie en raison de son niveau.**

## 3.3 Engagements

L'engagement des pilotes aux épreuves se fera sur le système internet LMGE <http://inscriptions.liguemotograndest.fr/> et uniquement après validation aux championnats. Les droits d'engagement aux épreuves sont fixés comme suit :

- ▶ **45 €** par course, pour toutes les catégories, sauf,
- ▶ **25 €** par course, pour les catégories 50cc, 65cc et 85cc.

# RÈGLEMENT 2023 CHAMPIONNATS MOTOCROSS CHAMPAGNE-ARDENNE

La date de clôture des engagements est fixée à **15 jours avant l'épreuve**, soit J-15. Passée cette date, les droits seront majorés aux tarifs suivants :

- ▶ **85 €** pour toutes les catégories, sauf,
- ▶ **35 €** pour les catégories 85cc et 65cc,
- ▶ **25 €** pour la catégorie 50cc.

Les pilotes Hors Ligue, Hors Championnat pourront s'inscrire dès l'ouverture des épreuves. Les droits d'inscriptions (transpondeur inclus) pour les pilotes Hors Ligue, Hors Championnat sont fixés à :

- ▶ **65 €** pour toutes les catégories, sauf,
- ▶ **45 €** pour les catégories 50cc, 65cc et 85cc.

Les engagements seront clos quatre jours (J-4) avant la date de l'épreuve. Le paiement de l'engagement valide l'inscription du pilote.

Chaque club organisateur définira la façon de gérer l'entrée du pilote et de ses accompagnateurs.

Les documents utiles (règlement particulier, horaires, ...) seront accessibles sur le système internet de gestion des engagements.

### **3.4 Pilote souhaitant déclarer forfait**

Le pilote qui ne pourra pas se rendre à une épreuve devra déclarer forfait auprès du **Secrétariat de la Ligue Motocycliste Grand Est, au maximum 48 heures avant la course.**

Tout pilote qui déclare forfait devra fournir un justificatif valable (exemple : certificat médical, courrier officiel etc...). Dans le cas contraire, le droit d'engagement sera encaissé. La décision de rembourser ou non le pilote sera prise par la Ligue, après étude du justificatif fourni.

Sur tout forfait un droit administratif sera retenu (**5 €**). Aucun remboursement ne sera effectué, passé le délai des **48 heures avant l'épreuve.**

Le pilote s'excusant moins de 13 jours avant l'épreuve ne pourra participer à aucune épreuve organisée le même jour ou week-end. Les sanctions encourues pour un double engagement sont celles figurant dans le règlement des championnats de France.

Après toute absence pour raison de santé, la Ligue aura la possibilité de convoquer l'intéressé devant un médecin fédéral pour s'assurer de son aptitude à la reprise de la compétition.

## **4 SPONSORING**

Les pilotes et organisateurs respecteront les engagements de la LMGE en matière de sponsoring.

Un autocollant fourni par la LMGE devra être apposé obligatoirement sur la plaque avant. Nous nous tenons à la disposition des pilotes qui souhaitent obtenir un format vectoriel pour inclure le logo LMGE directement sur leur kit-déco.

## **5 OFFICIELS**

### **5.1 Délégués**

Un délégué sera présent à chaque épreuve. En cas d'empêchement, le délégué se fera remplacer par un membre désigné par la commission.

### **5.2 Jury**

En fonction du règlement fédéral. Le président du jury est obligatoirement titulaire d'une licence de commissaire sportif ou supérieure valide. Le délégué ou l'arbitre est de droit président du jury et doit être désigné par la commission.

# RÈGLEMENT 2023 CHAMPIONNATS MOTOCROSS CHAMPAGNE-ARDENNE

## 6 RÈGLEMENTS PARTICULIERS

Rappel aux clubs organisateurs : le respect des règles de sécurité et fédérales est obligatoire.

## 7 CONTRÔLE TECHNIQUE

Application du Contrôle technique du Règlement Général des Championnats de France de Motocross, version 2023, sauf pour les points notifiés ci-dessous. Un Commissaire Technique, chargé du marquage et de la vérification des machines, sera obligatoirement désigné par le Collège Technique de la LMGE, dans toutes les épreuves du Championnat.

- 6.1 Obligations de la Ligue et du Club
- 6.2 Horaires
- 6.3 Classes
- 6.4 Plaques numérotées (scotch interdit)
- 6.5 Contrôle du niveau sonore des machines
- 6.6 Tuyaux d'échappement
- 6.7 Carburant
- 6.8 Casque et équipements
- 6.9 Contrôles des machines et identification
  - 6.9.1 Identification des machines
  - 6.9.2 Poids minimum des machines de motocross
  - 6.9.3 Concurrent ne possédant qu'une machine
  - 6.9.4 Concurrent possédant deux machines
  - 6.9.5 Concurrent ayant ses deux machines rendues inutilisables
  - 6.9.6 Contrôle des machines
- 6.10 Mise en parc fermé à l'issue de la dernière manche

La mise en parc fermé à l'issue de la dernière manche n'est pas d'application dans le présent règlement. Toutefois, si besoin, le Délégué ou le Commissaire Technique peut soumettre cette possibilité au Jury. Pour le détail de l'ensemble de ces points, veuillez-vous référer au règlement général MX FFM.

## 8 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

- ▶ **Obligation de passer au contrôle administratif, avant d'aller au contrôle technique, où vous sera remis un document tamponné pour accéder au contrôle technique**
- ▶ **Obligation de se présenter aux essais libres avec le document tamponné par l'administratif et la technique.**
- ▶ **Pour pouvoir participer aux essais chronos, le pilote devra obligatoirement faire au moins un tour complet aux essais libres soit 2 bips cellule.**

### **ZONE MECANIQUE ET/OU PANNEAUTAGE :**

Une zone au bord de la piste, doit être prévue pour les interventions sur les motos et le panneautage par les accompagnateurs des pilotes. Ces actions peuvent se faire dans la même zone ou dans deux zones différentes.

Pour des raisons de sécurité, cette zone doit être bien visible des pilotes et se trouver hors trajectoire. Elle doit comprendre une entrée et une sortie distinctes et doit être contrôlée à tout moment par un commissaire. Seuls les licenciés (minimum LAP), munis d'un bracelet spécifique peuvent entrer dans cette zone.

Cette zone est strictement interdite aux enfants de moins de 14 ans et aux animaux.

# RÈGLEMENT 2023 CHAMPIONNATS MOTOCROSS CHAMPAGNE-ARDENNE

## 8.1 Procédure de mise en place dans le parc d'attente

Les machines seront placées dans le box qui leur a été réservé en fonction des temps chronométrés réalisés ou, à défaut, en fonction des classements généraux. Sauf autres dispositions prévues dans les règles particulières, le parc d'attente sera définitivement fermé lorsque la procédure de départ sera lancée. Les pilotes qui arriveront après la fermeture ne seront pas autorisés à prendre le départ sur décision du directeur de course ou du délégué.

## 8.2 Procédure de la mise en grille de départ

Le responsable du parc d'attente fera mettre les moteurs en marche. Il fera sortir les pilotes du parc d'attente dans l'ordre de leurs temps chronométrés ou, à défaut, en fonction des classements généraux. Lorsque la première moto quittera le parc d'attente, le processus de départ ne pourra plus être arrêté.

### 8.2.1 Qualifications

#### Particularité pour les catégories « 65cc/85cc » :

- ▶ Le format sera le suivant :
  - 1 essai libre
  - 1 essai chronométré
  - 2 manches de 15 min + 1T
- ▶ Suivant le nombre de pilotes présents, le jury se réserve le droit de faire deux groupes pour les manches de l'après-midi :
  - 2 manches de 12 min + 1T pour le Groupe B (chronos les moins rapides)
  - 2 manches de 15 min + 1T pour le Groupe A (chronos les plus rapides)

## 8.3 Grille de départ

La grille à éléments individuels tombant du côté des pilotes et un dispositif anti-recul devant être placé à 3 mètres en arrière de la grille sont obligatoires pour tous les championnats de la LMGE. Pour les grilles comptant seulement 30 places, les départs se feront sur 2 lignes. Les pilotes se mettront en 2ème ligne lorsque la première sera complètement occupée.

## 8.4 Procédure de départ

Le départ sera donné obligatoirement à la grille par le Directeur de Course ou son assistant. Pour connaître les détails de la procédure de départ, veuillez-vous référer au règlement général Motocross National FFM.

## 8.5 Faux départ

Tout faux départ sera indiqué par un drapeau rouge. Les coureurs ayant pris le départ devront retourner à la zone d'attente et un nouveau départ sera donné aussitôt que possible. Le changement de machine n'est pas autorisé.

## 8.6 Durée des essais et manches

Catégories	Type de classement	Nb séries	Essais libres	Essais chronos	Manches
Ligue 250cc/450cc	scratch	1	15'	15'	2 x 20' + 1T
Ligue 125cc	scratch	1	15'	15'	2 x 20' + 1T
Championnat 65cc + 85cc	scratch	1	10'	12'	2 x 15' + 1T 2 x 12' + 1T
50cc	scratch	1	8'	8'	2 x 8' + 1T
Trophée Vétérans-Féminines + Motos Anciennes	scratch	1	10'	12'	2 x 15' + 1T
Trophée 250/450 cc	scratch	1	10'	12'	2 x 15' + 1T

# RÈGLEMENT 2023 CHAMPIONNATS MOTOCROSS CHAMPAGNE-ARDENNE

L'arrêt de chaque manche sera prononcé lorsque le concurrent de tête franchira pour la première fois la ligne d'arrivée après l'expiration du temps imparti pour la manche. Si une course est arrêtée à n'importe quel moment pendant la première moitié du temps imparti, elle sera recommencée. Les coureurs se rendront directement au parc des coureurs, et le nouveau départ sera donné 30mn après l'arrêt de la course. Le changement de moto est autorisé. Le choix devra être fait 10 mn avant le nouveau départ.

Si une course est arrêtée après que la moitié du temps imparti est écoulée, la course sera considérée comme terminée. L'ordre final sera déterminé par le classement des coureurs lors du tour précédant l'arrêt de la manche.

A l'exception d'un faux départ, une course ne peut être recommencée qu'une seule fois. S'il est nécessaire d'arrêter une course une deuxième fois, et si la moitié du temps imparti ne s'est pas écoulée, la course sera considérée comme nulle et non avenue.

## 8.7 Disqualification

Toute aide extérieure sur le parcours est interdite, sauf si elle est apportée par un Commissaire placé par les organisateurs dans le but d'assurer la sécurité. Pendant les courses, un pilote ne peut s'arrêter que dans la zone de réparation. Durant les courses, l'intervention d'un mécanicien ne pourra s'exercer que dans les limites de la zone de réparation. L'intervention d'un manager en dehors de la zone de panneautage, pour quelque raison que ce soit, est interdite. La communication radio ou l'utilisation de télémétrie : du pilote avec son manager, son mécanicien ou toute autre personne, est strictement interdite sur toutes les épreuves. Le non-respect de l'une de ces 4 règles entraînera la disqualification du pilote pour la manche. D'autre part, tout pilote qui aura volontairement "coupé" le parcours et gagné ainsi une ou plusieurs places sera exclu de la manche dans laquelle il aura commis cette infraction.

Si le fait se produit pendant les essais chronométrés, le pilote incriminé sera classé le dernier de ces essais.

## 8.8 Réclamation

Les réclamations seront formulées par écrit et présentées au Directeur de Course selon les clauses du titre III, section 1 du Code Sportif National et accompagnées d'une caution de 75 €. Lorsqu'elles supposeront un démontage du moteur, il sera exigé une caution de 75 € pour un moteur à deux temps et de 150 € pour un moteur à quatre temps. Cette caution sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme, ou versée au pilote contraint au démontage, si la conformité est reconnue. Toute contestation ou litige s'y rapportant sera soumis au Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage.

## 8.9 Annulation d'une épreuve

En cas d'annulation, les droits d'engagement des pilotes seront remboursés si aucun essai n'a été organisé. A partir du moment où les essais libres et/ou qualificatifs ont débuté, aucun remboursement ne sera possible et les droits d'engagement seront reversés aux clubs organisateurs. Les pilotes ne toucheront aucune prime si l'annulation intervient avant la 1ère manche sauf si l'annulation est imputable à l'organisateur.

## 9 CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Les points seront attribués pour chaque manche selon le barème ci-dessous. Pour être classés, les pilotes devront avoir effectué au moins un tour.

**Le barème de points ci-contre sera appliqué sur tous les championnats motocross.**

Place	1°	2°	3°	4°	5°	6°	7°	8°	9°	10°	11°	12°	13°	14°	15°	16°	17°	18°	19°	20°>45°
Points	25	22	20	18	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

# RÈGLEMENT 2023 CHAMPIONNATS MOTOCROSS CHAMPAGNE-ARDENNE

Un pilote inscrit dans un des deux championnats motocross de zone sera inscrit par le Secrétariat dans l'autre zone. Il pourra participer aux épreuves, marquer des points dans les championnats de zone et bénéficier des primes correspondantes.

**NB :** Si un pilote change de catégorie, il marquera également des points et prendra les primes.

► **Particularité importante pour les catégories « Championnat Excellence, Championnat 125cc 2T, Trophée Vétérans-Féminines, Motos Anciennes , 65cc, 85cc » :** L'épreuve du Grand Est comptera pour le Championnat de Zone dans laquelle elle se déroule.

► **Particularité « 65cc/85cc » :** Chaque catégorie a son propre classement dans chaque manche et marque des points d'après le barème connu soit :

Place	Championnat 65 cc	Championnat Kids 85 cc	Championnat 85 cc Espoir
1 <sup>er</sup>	25 points	25 points	25 points
2 <sup>ème</sup>	22 points	22 points	22 points
3 <sup>ème</sup>	20 points	20 points	20 points
Etc.	Etc.	Etc.	Etc.

► **Particularité « Trophée Vétérans/féminines/motos anciennes » :** Chaque catégorie a son propre classement dans chaque manche et marque des points d'après le barème connu soit :

Place	Trophée Vétérans	Trophée Féminin	Trophée Motos Anciennes
1 <sup>er</sup>	25 points	25 points	25 points
2 <sup>ème</sup>	22 points	22 points	22 points
3 <sup>ème</sup>	20 points	20 points	20 points
Etc.	Etc.	Etc.	Etc.

► **Particularité « 50cc » :** Les 50cc disputeront trois championnats :

- Un Championnat Grand Est qui cumulera les points marqués dans les championnats de zone (Alsace Lorraine et Champagne Ardenne).
- Un Championnat Alsace Lorraine où les pilotes marqueront des points sur les épreuves disputées sur les départements suivants : Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57), Bas-Rhin (67), Haut-Rhin (68), Vosges (88).
- Un Championnat Champagne Ardenne où les pilotes marqueront des points sur les épreuves disputées sur les départements suivants : Ardennes (08), Aube (10), Marne (51), Haute-Marne (52)



# RÈGLEMENT 2023 CHAMPIONNATS MOTOCROSS CHAMPAGNE-ARDENNE

## Récompenses sur les épreuves

La présence des pilotes récompensés est obligatoire lors de la remise des prix. Les classements généraux de chaque épreuve seront établis par addition des points obtenus lors des différentes manches. En cas d'ex-æquo, le meilleur résultat de la dernière manche est prédominant.

**L'organisateur distribuera au minimum les prix suivants lors de la remise des prix (en fonction du classement de la journée) :**

- ▶ **Ligue 250cc/450cc** : 1 coupe aux 3 premiers 450cc suivant classement, 1 coupe aux 3 premiers 250cc suivant classement.
- ▶ **Ligue 125cc** : 1 coupe aux 3 premiers,
- ▶ **Championnat 65 - 85cc** : 1 coupe aux 3 premiers 85cc Espoirs, 1 coupe aux 3 premiers Kids 85cc, 1 coupe aux 3 premiers 65cc.
- ▶ **50cc** : 1 coupe aux 3 premiers. Le club pourra récompenser à son libre choix l'intégralité des participants par une médaille ou une coupe.
- ▶ **Trophée Vétérans-Féminines** : 1 coupe aux 3 premiers Vétérans, 1 coupe aux 3 premières Féminines
- ▶ **Motos Anciennes** : 1 coupe aux 3 premiers scratch
- ▶ **Trophée 250/450cc** : 1 coupe aux 3 premiers 450cc suivant classement, 1 coupe aux 3 premiers 250cc suivant classement
- ▶ **1 coupe à la première féminine** dans chaque catégorie.



**DIRECT Moto**

RETROUVEZ-NOUS SUR FACEBOOK : @DIRECTMOTO

HYOSUNG  
ROYAL ENFIELD  
GOES  
KTM  
RIEJU  
CFMOTO  
ASSOCIATING MAKE TOGETHER

DIRECT MOTO - 61 RUE DE LA GARE 51140 MUIZON (À 5 MIN DE REIMS) - 03 26 35 16 57 - DIRECTMOTO@LIVE.FR

# RÈGLEMENT 2023 CHAMPIONNATS MOTOCROSS CHAMPAGNE-ARDENNE

## Primes d'arrivées

Les catégories Championnat Excellence Grand Est et Championnat 125cc 2T Grand Est seront dotées d'indemnités versées en fin d'année par la Commission de Motocross Grand Est, suivant le barème par épreuve ci-dessous :

► **Les primes seront accordées sur le classement général.**

Si le championnat GRAND EST se déroule sur une épreuve :

- Primes versées à l'issue de l'épreuve

Si le championnat GRAND EST se déroule sur plusieurs épreuves :

- Primes versées à l'issue du championnat

► **Les pilotes Hors Ligue/Hors Championnat ne bénéficient pas des primes.**

PRIMES CHAMPIONNAT MOTOCROSS GRAND-EST										
Place	1 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>	9 <sup>e</sup>	10 <sup>e</sup>
Prix (€)	300	250	200	150	130	120	110	100	95	90
Place	11 <sup>e</sup>	12 <sup>e</sup>	13 <sup>e</sup>	14 <sup>e</sup>	15 <sup>e</sup>	16 <sup>e</sup>	17 <sup>e</sup>	18 <sup>e</sup>	19 <sup>e</sup>	20 <sup>e</sup>
Prix (€)	85	80	75	70	65	60	55	50	45	40

Chaque épreuve où les catégories Championnat Excellence Champagne Ardenne et Championnat 125cc 2T Champagne Ardenne rouleront, les clubs devront prévoir la somme de 275 euros pour chaque manche, suivant le barème ci-dessous :

PRIMES CHAMPIONNAT MOTOCROSS CHAMPAGNE-ARDENNE										
Place	1 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>	9 <sup>e</sup>	10 <sup>e</sup>
Prix (€)	60	50	40	35	25	20	15	10	10	10

NB : Les primes Grand-Est et Champagne Ardenne ne sont pas cumulables.

## 10 CLASSEMENTS DES CHAMPIONNATS

Tout pilote changeant de catégorie en cours de saison ne cumulera pas les points obtenus dans son ancienne catégorie mais pourra prétendre aux points marqués dans sa nouvelle catégorie.

### 10.1 Points de bonification

Tout pilote participant à une épreuve de niveau supérieur organisée le même week-end ou jour férié, qu'un Championnat Grand Est et/ou un Championnat de Zone de la même discipline et de la même catégorie, se verra réattribuer des points en Championnat Grand Est et/ou un Championnat de Zone dans la limite de 3 épreuves.

Ce calcul se fera au prorata de la totalité des manches. Ces points seront rajoutés au fur et à mesure de la saison et recalculés en fonction des épreuves auxquelles le pilote participe.

Afin de prétendre à ces points, le pilote devra se qualifier sur l'épreuve tombant en concurrence de date.

Les catégories suivantes sont considérées comme épreuve de niveau supérieur : Championnat du Monde, Championnat d'Europe, Championnats de France : Elite 24MX, National 250cc et 450cc, 125cc 2T, Junior, Espoirs, Minivert, Féminines et Vétérans et en Championnat de France des Régions toutes disciplines. Les courses de marques et les supercross sont exclus.

# RÈGLEMENT 2023 CHAMPIONNATS MOTOCROSS CHAMPAGNE-ARDENNE

## 10.2 Récompenses de fin de saison

Les pilotes suivants seront récompensés en fin de saison, selon les classements généraux établis dans chaque catégorie :

- ▶ **Ligue 250cc/450cc** : 1 coupe aux 3 premiers 450cc suivant classement, 1 coupe aux 3 premiers 250cc suivant classement
- ▶ **Ligue 125cc** : 1 coupe aux 3 premiers, 1 coupe aux 3 premiers juniors (- de 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2023)
- ▶ **Championnat 65 – 85cc** : 1 coupe aux 3 premiers 85cc Espoirs, 1 coupe aux 3 premiers Kids 85cc, 1 coupe aux 3 premiers 65cc.
- ▶ **Championnat Grand Est 50cc** : 1 coupe aux 3 premiers suivant classement scratch.
- ▶ **Championnat Alsace Lorraine 50cc** : 1 coupe aux 3 premiers suivant classement scratch.
- ▶ **Championnat Champagne Ardenne 50cc** : 1 coupe aux 3 premiers suivant classement scratch.
- ▶ **Trophée Vétérans-Féminines** : 1 coupe aux 3 premiers Vétérans, 1 coupe aux 3 premières Féminines
- ▶ **Motos Anciennes** : 1 coupe aux 3 premiers scratch
- ▶ **Trophée 250/450cc** : 1 coupe aux 3 premiers 450cc suivant classement, 1 coupe aux 3 premiers 250cc suivant classement
- ▶ **1 coupe à la première féminine** dans chaque catégorie.

En cas d'ex aequo au classement du Championnat, on prendra pour chacun le nombre de places de premier, deuxième, troisième, etc... jusqu'à obtenir une différence entre les pilotes. En dernier ressort le dernier meilleur résultat sera déterminant.

## 11 DISPOSITIONS DIVERSES

Tout comportement incorrect d'un pilote sera sanctionné. Aucune aide extérieure ne pourra être apportée aux pilotes durant les épreuves, y compris les aides par radio, talkie-walkie, portables etc... sous peine d'exclusion. Seuls les services de secours sont habilités à intervenir, en cas d'accident corporel. Durant les épreuves, les panneauteurs en possession d'une licence devront rester dans la zone qui leur aura été attribuée. Personne ne sera autorisé à panneauter en dehors de cette zone. Chaque pilote est responsable de ses accompagnateurs, le non-respect de la zone panneautage entraînera la mise hors course du pilote en cas de récidive. Tout véhicule à moteur sera interdit dans l'enceinte de la manifestation. Tous les animaux devront être tenus en laisse, sous peine d'exclusion du pilote responsable. Le non-respect des drapeaux sera sanctionné. (Voir ART 24 du code Sportif).

## 12 APPLICATION DU RÈGLEMENT

Il est rappelé que, conformément au règlement général des manifestations sportives de la F.F.M., le jury de l'épreuve a toujours le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité.

Tous les points non prévus au présent règlement seront étudiés par la Commission de Motocross de la LMGE.

Toute contestation ou litige s'y rapportant sera soumis au Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage.

Les clubs et les coureurs qui ne respecteraient pas le présent règlement pourront être pénalisés.